

Si vous ne pouvez être présent lors de cette réunion, je vous demanderais de bien vouloir vous faire représenter par votre délégué suppléant ou de transmettre un pouvoir (ci-joint).

À l'attention des délégués des collectivités
adhérentes au S.I.R.T.A.V.A.

Tonnerre, le 9 mars 2016

N/Réf. : EC/LB/DB/16-0017
Objet : Réunion du Comité Syndical

Madame, Monsieur le Délégué,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir assister au Comité Syndical, qui aura lieu le :

MARDI 22 MARS 2016 DE 17 H À 18 H
À LA SALLE POLYVALENTE D'ANCY-LE-FRANC

L'ordre du jour est le suivant :

Désignation du délégué secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 18 décembre 2015.

A) ADMINISTRATION GENERALE

- 1) Débat d'Orientation Budgétaire - Exercice 2016 ;
- 2) Proposition de prolongation de la ligne de trésorerie à la Banque Populaire ;
- 3) Transfert du personnel.

B) QUESTIONS DIVERSES

Suite à la procédure de création du Syndicat Mixte de Bassin Versant de l'Armançon au 1^{er} janvier 2016, le SIRTAVA, comme les deux autres syndicats de rivières existants, fait l'objet d'un arrêté préfectoral portant « fin d'exercice des compétences ».

Cette procédure permet au syndicat de bénéficier de 6 mois pour procéder à sa dissolution et effectuer les transferts des actifs et passifs, biens et personnel. Cette solution a notamment permis de solutionner la phase transitoire entre les deux structures pour le versement des salaires des agents. Trois comités syndicaux seront nécessaires d'ici à la liquidation définitive en juin.

Afin de faciliter cette transition vers le nouveau syndicat, je vous demanderais de faire votre possible pour être présents à ces comités syndicaux.

Le Président,

Eric COQUILLE



P.J. :

- ↳ Note de présentation
- ↳ Pouvoir.